



Le Bulletin d'Information Odarsois



BIO n°8

Mars 2019





Sommaire

Le mot du maire **Page 3**

Actions communales

- ⇒ **Commission Scolaire** **Page 4**
- ⇒ **Commission travaux** **Page 4**
- ⇒ **Commission urbanisme** **Page 5**
- ⇒ **Commission communication** **Page 5**
- ⇒ **CCAS** **Page 5**

Les comptes rendus des conseils municipaux

- ⇒ **Du 26 Septembre 2018** **Page 6**
- ⇒ **Du 24 Octobre 2018** **Page 6**
- ⇒ **Du 28 Novembre 2018** **Page 8**
- ⇒ **Du 19 Décembre 2018** **Page 10**

L'école **Page 13**



Les associations

- ⇒ **Le Foyer Rural** **Page 13**
- ⇒ **Odars Pétanque club** **Page 14**
- ⇒ **Les Amis du Lauragais Toulousain** **Page 14**
- ⇒ **LEO (Loisirs Ecole Odars)** **Page 15**
- ⇒ **Le Comité des Fêtes** **Page 15**
- ⇒ **Le club des Aînés** **Page 15**

Actions intercommunales

- ⇒ **Focus circuits courts** **Page 16**
- ⇒ **Développement durable** **Page 16**
- ⇒ **Services à la personne** **Page 17**

La presse **Page 17**

Infos pratiques **Page 18/19**

Bonne lecture !!



L'année 2018 fut jalonnée de victoires, de joies, mais aussi de peines. Voici quelques événements qui, selon moi ont marqué notre chère République.

Cette année 2018 marque les cinquante ans de mai 68. Faut-il faire un parallèle avec les événements qui débutent avec des gilets le 17 novembre ?

Nous l'aurions presque oublié « champions du monde » en Russie, les bleus font honneur à la France en remportant pour la deuxième fois la coupe du monde de football, après 1998.

A Marseille, deux immeubles vétustes s'effondrent.

L'Aude, département voisin, est frappé par le groupe islamique Daesh et par les fortes inondations.

17 novembre, les français manifestent un ras-le-bol, le mouvement des gilets jaunes démarre.

En fin d'année 2018, la COP 24 se termine sur un accord diversement apprécié.

A côté de tout cela l'Italie, le Brésil, se tournent vers les extrêmes...

A Odars, des travaux arrivent à terme, la réfection d'une partie de la chaussée autour de la salle polyvalente et des chemins piétonniers ont été réalisés.

L'aménagement de l'espace intergénérationnel est terminé. Vous avez remarqué les nouveaux équipements sportifs derrière la salle et à proximité de l'école.

Les travaux d'extension de l'école débutés en avril 2018 ont été terminés en septembre.

Ces travaux ont permis de créer une classe très lumineuse et très bien isolée ; une cour optimisée et un préau beaucoup plus grand. Sur ce programme des places de parking restent à réaliser.

Pour la sécurité de tous un radar pédagogique a été installé gratuitement grâce à l'implantation de deux panneaux d'affichage aux entrées du village.

L'enquête publique concernant le PLU est terminée depuis mercredi 6 mars 2019. Nous attendons maintenant les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur. D'autre part nous constatons aujourd'hui les premiers effets de la démarche Bimby engagée en début d'été.

Vous avez été 300 à vous mobiliser le 11 novembre pour commémorer le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre. Je remercie l'implication, des 70 enfants présents, des associations, des professeurs des écoles, de l'ALAE, des musiciens (Cristel et Timothée), et du conseil municipal qui ont activement participé à cette manifestation.

Une mention particulière à la famille Jousseau et aux amis du Lauragais pour la magnifique exposition présentée à cette occasion.

Notre école compte cette année encore 112 enfants et il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée de septembre 2019. Nous avons enregistré 9 nouvelles naissances.

A Odars nous sommes solidaires, nous avons participé au maintien du service public de proximité grâce à la délibération que nous avons prise pour que la trésorerie de Baziège soit maintenue.

Nous avons voté la rétrocession dans le domaine public du lotissement « le village ».

Nous avons dégagé sur notre budget une aide exceptionnelle de 2000 euros pour les sinistrés de l'Aude.

Le maire de la commune de Caune Minervoises a attribué cette aide à une personne qui a tout perdu lors des inondations.

Nous nous sommes aussi engagés pour notre département en votant une délibération de soutien, pour que le dialogue entre la métropole toulousaine et le département soit maintenu.

En 2019 nous prévoyons la construction d'un atelier technique municipal de 250 m² pour offrir aux employés du service de meilleures conditions de travail. Le montant de l'opération est estimé à 172 655 € HT. Le permis de construire est accepté et nous sollicitons actuellement l'État et le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au taux le plus élevé. Nous lancerons la consultation aux entreprises au mois d'avril, et nous avons prévu de réaliser les travaux de juin à décembre 2019.

Nous avons également planifié: la rénovation de la seconde partie du chemin des Habitants et de la rue de Tournon, la sécurisation des carrefours RD2/allée des Pyrénées RD54/chemin de Sion et chemin Saint Papoul, l'installation d'un second Radar pédagogique, la mise aux normes handicapé de la salle polyvalente, les travaux de rénovation des enduits de l'église et la rénovation de l'intérieur de la sacristie, la réalisation des places de parking supplémentaires à l'école.

Afin de poursuivre la mise en valeur du centre de notre village, nous souhaitons dans un avenir proche réhabiliter la bâtisse construite en brique foraine situé en face de la mairie. Nous souhaitons aussi mettre aux normes et réhabiliter la maison des associations.

En ce qui concerne les finances je serai bref. Malgré le contexte défavorable, et en dépit des diminutions de dotations, nous n'avons pas augmenté les trois taxes en 2018. Pour atténuer ces baisses de dotation, nous sommes attelés à réaliser des économies sur tous les postes.

Par exemple le branchement de l'école au bio GAZ qui va permettre de réduire les dépenses en préservant notre planète.

Nous étudions aussi la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont débuté sur la D2, les ampoules seront remplacées par un éclairage constitué de Leds, beaucoup moins énergivores.

Le Recensement de la population est terminé; Odars compte 900 habitants.

Après le bilan de cette année passée, je considère cette année positive et j'associe à cette réussite mes adjointes, mes adjoints, les conseillères et conseillers, ainsi que tout le personnel municipal. Je les remercie pour leur investissement quotidien au sein de notre commune.

Je n'oublierai pas de remercier les forces vives de notre village, les 8 associations de notre village agissent toujours avec vigueur, et elles sont la vitrine d'Odars.

Mes chers Odarsoises et Odarsois j'espère encore pouvoir rester votre maire en continuant d'œuvrer et à m'investir du mieux qu'il me sera possible pour les intérêts de notre beau Village.

Continuons de travailler ensemble pour un même objectif : Notre Village.

Je vous donne rendez-vous pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, et le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens qui représenteront la France au Parlement européen.

Victor Hugo écrivait

« Et de l'union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et que l'on appellera la paix de l'Europe. »

Le maire Patrice ARSÉGUEL



Actions communales

Commission Scolaire

Comme prévu, la nouvelle classe fut opérationnelle à la rentrée 2018. L'agrandissement de la cour et du nouveau préau fut terminé quelques semaines plus tard. Au cours du mois de novembre, les enfants de cette classe ont planté des végétaux le long de la clôture afin de créer un coupe vent naturel et écologique.

Commission travaux

Transition écologique

Arrivée du bio gaz !
La mairie s'engage pour l'utilisation d'une énergie moins polluante. Le bio gaz est arrivé à l'école le 7 janvier 2019 depuis plus d'une tonne de CO₂ évitée.



Du bio gaz à ODARS, une 1ère en France!

Ce sont les enfants qui sont à l'origine du changement d'énergie du groupe scolaire. En effet dans le cadre du défi Ecoles à Énergie Positive proposée par le SICOVAL, des ateliers pédagogiques ont été mis en place par Clémentine Pernaud, directrice du centre de loisirs et d'accueil périscolaire d'ODARS. C'est à cette occasion que les enfants ont détecté, entre autre, l'opportunité de changer d'énergie pour le chauffage de leur école afin d'utiliser une énergie moins carbonée et moins coûteuse : ils ont choisi ainsi le Gaz Naturel.

Pour faire suite à cette dynamique, nous avons décidé de raccorder l'école au réseau gaz de GRDF en remplacement de l'alimentation propane existante. Le simple fait d'alimenter la chaudière en gaz naturel nous permettrait d'économiser 6000€.

Ensuite pour limiter les frais, nous avons fait une demande de raccordement synchronisée avec la crèche du SICOVAL, la consommation future des 2 bâtiments publics a été prise en compte dans l'étude GRDF. Cela a permis de ramener les coûts de raccordements des 2 bâtiments à

400€ chacun.

(Sinon cela nous aurait coûté 4000 €) Afin d'aller encore plus loin dans cette démarche, le maire a proposé au conseil municipal de prendre un contrat de fourniture en « gaz vert » gaz issu de la méthanisation de déchets organiques.

Ce gaz vert appelé bio méthane présente l'intérêt écologique d'être largement décarboné (- 188g de CO₂ / kwh par rapport au gaz naturel).

De plus, pour mesurer la quantité d'émissions de CO₂ évitées en choisissant l'énergie « Gaz vert », un compteur pédagogique installé à l'entrée de l'école quantifie « les émissions de CO₂ évités ».

La commune d'ODARS est fière de contribuer ainsi à la transition énergétique en choisissant une énergie renouvelable et locale. Les enfants peuvent également découvrir l'ensemble des usages pertinents du gaz vert comme le chauffage, la mobilité au bioGNV, la production de chaleur..., sur un panneau schématisant l'économie circulaire induite par la production de Gaz vert placé à l'entrée de l'école.



Nous remercions chaleureusement les enfants de l'école et les animateurs pour cette excellente initiative qui permet à la commune de faire des économies tout en agissant pour la planète.

Nous remercions le SICOVAL pour l'initiative du défi Ecoles à Énergies Positives dont on voit toute la pertinence avec les résultats obtenus et les améliorations mises en œuvre. Nous remercions également GRDF de nous avoir accompagné dans cette démarche.





D'autre part, le réseau s'étant étendu sur la commune, certains concitoyens pourront se raccorder au réseau à des conditions plus avantageuses qu'auparavant.

Chemin de Bergues

A notre demande, l'association Caminarem est venue à deux reprises gratuitement réhabiliter en partie cet ancien chemin et en permettre l'accès aux randonneurs. Une seconde partie devrait être réhabilitée d'ici la fin de l'année 2019. Ce chemin se situe face à l'entrée du nouveau cimetière et devrait relier le chemin toulousain à la rivière.



Espace Intergénérationnel

Le programme arrive à son terme. Les terrains de basket et de football à sept devant la salle polyvalente sont opérationnels.

Les cages de foot du terrain devant l'école ont été implantées, il ne reste plus qu'à tracer les limites des terrains concernés.

Un escalier permettant la liaison du chemin Saint Papoul et le parking de la salle polyvalente est à l'étude et viendra ainsi cloôturer ce vaste programme dédié à l'espace intergénérationnel en espérant que chacun y trouve ses marques et en fasse bon usage.



Eclairage public

Un nouvel éclairage à leds sera mis en place le long de la RD2 à la mi mars 2019. Cela concerne 27 candélabres. Cette opération financée en partie par le SDHEG (Gestionnaire de l'éclairage public) nous fera faire une économie d'environ 70% sur nos factures futures.

Afin d'optimiser au maximum les économies concernant l'éclairage public de notre commune, une étude menée par le SDHEG est actuellement en cours. Leurs conclusions nous seront transmises au cours de cette année 2019.

Commission urbanisme

L'avis d'enquête publique a été publié le 11/01/2019 par arrêté municipal. Le dossier comprenant l'ensemble des pièces et avis exigés par la réglementation ont

été déposés en mairie, et tenus à la disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Nous rappelons que pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions relatives au projet de PLU ont pu être consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie ou émises directement auprès du commissaire enquêteur désigné par la préfecture pour la période 09/02/2019 jusqu'au 08/03/2019.

Les registres sont maintenant clos par le commissaire enquêteur qui a un délai d'un mois pour rendre son rapport.

Commission communication

Vœux

Le 11 janvier 2019, avec son équipe municipale, le maire Patrice Arséguel a présenté ses meilleurs vœux pour l'année 2019 aux Odarsois.

Ce moment de convivialité a été partagé en présence du Député Monsieur Sébastien Nadot, le président du SICOVAL Jacques Oberti et de l'entreprise GRDF (Gaz Réseau Distribution France) qui, à cette occasion a pu informer les Odarsois sur les avantages de l'utilisation du gaz vert.



CCAS

Pour la deuxième année consécutive, le CCAS a organisé un déjeuner musical pour nos Aînés.

Ce fut l'occasion de se retrouver et de passer un moment agréable, apprécié de tous.

Cette journée du 20 janvier 2019 a été animée par Christelle Duffau à l'accordéon et Timothée Soriano au piano.

La nouvelle année 2019 a pu ainsi commencer dans la bonne humeur pour nos Aînés. Nous leur souhaitons à tous une très bonne santé.





Les comptes rendus des conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

ACHAT DE DEUX ORDINATEURS POUR L'ÉCOLE

ADHÉSION À SOLEVAL AGENCE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

SOLEVAL favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie, la protection de l'environnement, informe les particuliers et collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et surtout a pour mission un Conseil en Energie Partagé pour les collectivités telles que le suivi énergétique des équipements communaux et l'accompagnement des projets.

Il s'agit d'une convention de 3 ans renouvelable et le montant de la cotisation calculée en fonction du nombre d'habitants, est de 8500 € cette année.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord à l'unanimité.

SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE BAZIÈGE

Vote sur le maintien de la trésorerie de BAZIEGE dont la fermeture est prévue au 1^{er} janvier 2019, proximité avec la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considère que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens.
- Considère que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité
- S'oppose à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Montgiscard-Baziège et demande son maintien.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité (8 pour, 2 contre, 3 abstentions).

SDEHG : DEMANDE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE POUR LES 3 BÂTIMENTS COMMUNAUX : ÉCOLE, MAIRIE, SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux aussi bien

pour l'école, la salle polyvalente que la maison des associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de demander un diagnostic énergétique pour les 3 bâtiments : école, salle polyvalente, maison des associations,

Après le vote, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018

ACHAT D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE

ETUDE DE FAISABILITÉ DE L'ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que l'architecte de l'école a visité les locaux communaux dont l'atelier municipal.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Bast pour l'étude de faisabilité de l'atelier municipal. Ce nouvel atelier servira pour le matériel, le stockage, mais surtout pour offrir des conditions de travail acceptables aux employés municipaux ;

L'étude pour le projet de construction d'un atelier municipal s'élèverait à 1500 € HT soit 1800 € TTC. Cette étude comprendra l'esquisse, la définition de l'enveloppe financière. Si les travaux sont réalisés, ces frais d'étude seront remboursés par la subvention qui sera demandée pour les travaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de recourir à l'entreprise Bast pour l'étude de faisabilité de l'atelier municipal.

SOUTIEN AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, EN FAVEUR DE SON MAINTIEN DANS SON PÉRIMÈTRE ACTUEL D'INTERVENTION AU SEIN DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a appris récemment par voie de presse la volonté présente de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain



laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le Conseil départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Monsieur le Maire rappelle que dans la commune d'Odars, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés, à l'image de la construction de l'école, la construction de la mairie, la réfection des trottoirs de la RD 54 A, de l'espace intergénérationnel, de l'extension de l'école et de la réfection du terrain de tennis.... Ces projets ne concernent que la dernière décennie.

Le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'État, de réforme de la fiscalité locale avec la suppressions de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée, de ce point de vue, la remise en

cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, Monsieur le Maire propose aux conseillers de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil Départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (11 pour, 1 contre, 3 abstentions) de soutenir le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

VOTE DE SOLIDARITE AUX SINISTRES DE L'AUDE

Le conseil municipal très touché par la catastrophe naturelle qui s'est abattue sur le département de l'Aude et qui laisse une zone sinistrée, a souhaité manifester son émotion et son soutien aux familles meurtries par cette tragédie. Le conseil municipal présente ses condoléances aux familles et aux proches des personnes décédées et pense aussi aux blessés et à leurs familles, ainsi qu'à ceux qui ont connu des pertes matérielles.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter pour apporter une aide financière à la ville d'Argens Minervois. Cette ville a la particularité d'avoir pour élue, une native d'Odars dont le père a été conseiller municipal dans les années 1990.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (13 pour et 2 contre) d'apporter une aide financière de 2000 € à la commune de Argens Minervois. Cette cagnotte d'un montant de 2000 € sera prélevée sur le compte 6713.

VOTE POUR LE CHANGEMENT DE RADIATEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Les radiateurs actuels de la salle des associations sont du style « grille-pain »



Les comptes rendus des conseils municipaux

et sont très énergivores. Il semble opportun de les changer. Un devis de 10 radiateurs à panneaux rayonnants est proposé aux conseillers. Ce devis s'élève à 3 985 € HT soit 4782 € TTC.

Grâce à la prime CEE TEPCV, les 10 radiateurs ne coûtent plus que 797 €.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord à l'unanimité.

VOTE POUR LA CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT

(En application de l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir de renforcer l'équipe existante pour un surcroît temporaire de travail ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle C2, échelon 1, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 17 octobre 2018 au 31 janvier 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie : urbanisme, suivi des travaux, dossier d'expropriation, accueil du public, diverses tâches liées au secrétariat de mairie à temps non complet pour une

durée hebdomadaire de service de 12h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

CHOIX D'UN CONTRAT DE FOURNITURE GAZ BIOMETHANE POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de changer d'énergie et de passer au gaz naturel qui est plus écologique et moins onéreux.

Une prime exceptionnelle de 1 500 € sera versée afin d'aider à la conversion propane/ Gaz naturel. Cette prime sera versée après la mise en service gaz de l'école d'Odars.

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien réservoir devra être repris par la société Antargaz. Le forfait est de 418.06 €/HT si la quantité de gaz repompée est inférieure ou égale à 2 tonnes et s'ajoutera une majoration du forfait d'un montant de 60.20 €/HT si la quantité est supérieure à 2 tonnes.

Un appel d'offre avait été lancé et il en ressort après consultation par un courtier que seul un fournisseur permet de fournir du Biogaz pour les collectivités, il s'agit de Gaz de Bordeaux. Plusieurs fournisseurs proposent du biogaz : Direct énergie, Endesa, Engie, Eni, GEG, SAVE, Total.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de donner leur accord pour signer avec le fournisseur Gaz de bordeaux, le contrat devra durer du 01/01/2019 au 31/12/2021 pour un montant prévisionnel annuel de 10 056.84 € HT soit 12 698.77 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à la majorité (14 pour et une abstention) de passer l'école au gaz naturel pour 50% et au biométhane pour 50% et de choisir Gaz de Bordeaux comme fournisseur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.



DEPENSES RACCORDEMENT CHAUDIERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2018, le conseil municipal avait voté la modification du réseau et de la nature du gaz qui alimente la chaudière de l'école. Le conseil avait budgétisé la somme de 11 000 €. 3 devis avaient été demandés, 2 fournisseurs se sont désistés, il reste donc un seul devis, celui de AGTHERM.

Monsieur le maire informe les conseillers que le devis de l'entreprise AGTHERM s'élève à 8 262.04 € HT soit 9 914.45 € TTC. Ce devis comprend le raccordement au compteur et le changement du brûleur. Monsieur le Maire demande aux conseillers de donner leur accord pour raccorder le réseau au compteur et changer le brûleur de la chaudière de l'école et d'approuver le devis

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner leur accord pour raccorder au compteur de gaz de ville la chaudière de l'école
- d'approuver le devis de l'entreprise AGTHERM pour un montant de 8 262.04 € HT soit 9 914.45 € TTC
- de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer les documents nécessaires à ce projet

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

DEPENSES DIVERSES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les dépenses municipales de fin d'année à savoir la réception de fin d'année avec le personnel communal et les élus.

Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser un apéritif dînatoire avec le personnel communal. Il propose de missionner Madame Coujou Delabie pour préparer cette petite fête qui aura lieu le vendredi 21 décembre 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder l'organisation de la réception de fin d'année avec le personnel communal dont les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » soit une enveloppe comprise entre 500 et 600 €

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

PRIMES DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une prime de fin d'année au personnel communal méritant dont le montant sera défini par lui-même à l'issue de l'entretien avec chaque salarié. Un rappel est fait :

- en 2016 l'enveloppe s'élevait à 4019 € avec 2254 € en technique, 1565 € en administratif et 200 € en animation
- en 2017 l'enveloppe s'élevait à 6700 € avec 3200 € en technique, 2700 € en administratif et 553.56 € en animation

Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité une enveloppe globale maximum de 5000 € répartie ainsi :

- Filière technique : 3 200 €
- Filière administrative : 1 100 €
- Filière animation : 700 €

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE ASSURANCE DU PERSONNEL 2019

CRÉATION D'EMPLOIS DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET UN SUPPLÉANT DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2019 ET FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA VOIRIE DE LA RÉSIDENCE LE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que le 5 juillet 2011 le Conseil Municipal avait voté pour intégrer dans le domaine public, les espaces verts, les voies privées ainsi que leur dépendance du lotissement « le Village ». Le Maire de l'époque, M. Serge Colle, avait eu l'autorisation d'entamer les démarches administratives et à signer les actes s'y rapportant.

Au vu des nouveaux éléments, Monsieur le Maire, Patrice Arséguel propose au Conseil Municipal d'abroger et remplacer la délibération du 5 juillet 2011.

Il propose d'intégrer dans le domaine public la



Les comptes rendus des conseils municipaux

voie de circulation, les candélabres, l'éclairage public, la voirie mais pas les trottoirs ni les parkings. Monsieur le Maire présente un plan des parcelles. Il demande l'autorisation d'entamer les démarches administratives et de signer les actes se rapportant à cette intégration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'intégration dans le domaine public de ce lotissement
- Autorise Monsieur le maire à entamer les démarches administratives et à signer les actes s'y rapportant
- Le plan annexé à la présente délibération Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

PROCÉDURE D'APPROBATION DU PLU - SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire expose le contexte général. Il rappelle que le PLU d'Odars doit être approuvé et voté. Pour ce faire il est nécessaire de suivre une chronologie dont celle de l'enquête publique. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le tribunal administratif de cette question afin qu'il désigne un enquêteur public pour la période du 12 janvier 2019 au 09 février 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le tribunal administratif afin que soit désigné un enquêteur public
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes,
- Qu'ampliation de la présente sera affichée à la mairie et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

2018-12-01 : VOTE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER TECHNIQUE

Suite à la décision de construire un atelier technique pour le personnel communal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet ainsi que sur le choix de l'architecte qui sera missionné.

Le coût des travaux est de 147 700 € H.T. soit 177 240 € TTC auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte pour un coût de 18 954.83 € HT soit 22 745.80 € TTC ainsi que 3 000 € HT pour l'étude de structures soit 3 300 € TTC et 3 000 € HT soit 3 300 € TTC pour le concessionnaire Enedis/Véolia. Le coût total du projet s'élève donc à 172 654.83 € HT soit 207 185.80 € TTC

Le taux des subventions attribuées par le Conseil Départemental et par l'Etat pourraient être de l'ordre de 30 % pour chacune des subventions soit un montant de 51 796.45 €.

M le Maire précise qu'il s'agit là d'une évaluation, et que le coût pourrait être revu en fonction des modifications et des choix finaux, c'est pourquoi il prévoit une enveloppe de 210 000 €

Le Conseil Municipal délibère, et approuve à l'unanimité cette opération et décide :

- D'inscrire la somme de 210 000 € TTC au budget primitif 2019 en section investissement.
- De retenir le Cabinet d'Architectes BAST
- De solliciter une subvention à son taux maximum auprès des Services de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-02 : CRÉATION D'UN POSTE DE SECOURS (AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un poste de secours pour le bon fonctionnement du service animation. Il propose de créer selon la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique



Territoriale, et notamment son article 3°I', un emploi non permanent.

Un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint animation, à temps non complet, à raison de 20 heures de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation, soit IB 347, IM 325.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste de contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au budget 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent territorial d'animation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-03 : CRÉATION D'UN POSTE DE SECOURS (AGENT TECHNIQUE) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un poste de secours pour le bon fonctionnement du service technique. Il propose de créer selon la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3°I', un emploi non permanent.

Un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 20 heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, soit IB 347, IM 325.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste de contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au budget 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-04 : CRÉATION D'UN POSTE DE SECOURS (AGENT TECHNIQUE ESPACES VERTS) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un poste de secours pour le bon fonctionnement du service technique secteur espaces verts. Il propose de créer selon la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3°I', un emploi non permanent.

Un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint technique en espaces verts, à temps non complet, à raison de 20 heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, soit IB 347, IM 325.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste de contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au budget 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique en espaces verts.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que



Les comptes rendus des conseils municipaux

dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-05 : CRÉATION D'UN POSTE DE SECOURS (AGENT ADMINISTRATIF) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un poste de secours pour le bon fonctionnement du service administratif. Il propose de créer selon la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3°1', un emploi non permanent.

Un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 20 heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, soit IB 347, IM 325.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste de contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au budget 2019.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-06 : STRUCTURE ET CONTENU DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COHERENCE AVEC LA LOI ALUR

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 portant sur la modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme
Considérant que le décret propose une restructuration thématique du règlement en

cohérence avec la nomenclature de la loi ALUR afin de rendre plus lisible le règlement,

Vu la délibération du 27 juin 2018 portant sur le bilan de la concertation et arrêt du projet de plan local d'urbanisme d'Odars.

Considérant que le règlement a été rédigé suivant les dispositions de ce décret,

Considérant qu'il a été omis de préciser l'application de ces dispositions dans le corps de la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme l'omission du visa de ce décret dans le corps de la délibération du 27 juin 2018 relative au le bilan de la concertation et arrêt du projet de plan local d'urbanisme d'Odars
- Accepte la rédaction du règlement conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 2015

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2018-12-07 : PROCÉDURE D'APPROBATION DU PLU - SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE. ABROGÉ ET REMPLACÉ LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR PROCÉDURE D'APPROBATION DU PLU - SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 28 novembre 2018, portant sur la procédure d'approbation du PLU, saisine du tribunal administratif pour ouverture d'une enquête publique. Il explique qu'au vu des différentes tâches : saisir le tribunal administratif, la désignation d'un enquêteur, que cet enquêteur prenne connaissance du dossier, le délai fixé est trop court. L'enquête publique ne pourra pas commencer le 12 janvier 2019 comme annoncé

Monsieur le Maire explique qu'il faut repousser le début de l'enquête à une date ultérieure. Il est préférable de ne pas annoncer de date précise pour l'instant. Monsieur le Maire précise qu'il



souhaite que l'enquête commence rapidement.

La date officielle paraîtra dans la première parution 15 jours avant le début de l'enquête publique. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le tribunal administratif de cette question afin qu'il désigne un enquêteur public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le tribunal administratif afin que soit désigné un enquêteur public
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour agir dans cette affaire et signer toutes les pièces afférentes,
- Qu'ampliation de la présente sera affichée à la mairie et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

INFORMATION

- Proposition de l'association Icea, installation de panneaux photovoltaïque.

L'école d'Odars

Septembre 2018, notre petite école compte 112 élèves. Divers projets seront menés cette année :

- Dans le cadre de la journée du sport à l'école, divers ateliers ont été proposés aux élèves. Belle réussite due en partie à l'aide apportée par les parents bénévoles.
 - Durant 10 séances, le golf club du château de Juillac à Odars nous a ouvert ses portes. Les élèves de CM1-CM2 ont pu découvrir ce sport. Un accueil chaleureux leur a été réservé.
 - En décembre, la participation des familles nous a permis de verser 350 € au téléthon.
- Dates à retenir :
- Carnaval, vendredi 29 mars 2019
 - Soirée LEO, 30 mars 2019
 - Sortie « rallye vélo » pour les classes d'élémentaire, jeudi 27 juin 2019
 - Fête de l'école, vendredi 28 juin 2019

Notre projet plantation

Au début, on ne trouvait pas très joli le nouveau grillage donc on a eu l'idée de faire des plantations. On a mesuré pour faire les trous pour voir le nombre de plantes nécessaires, il y en avait 38. La commande a été faite par la mairie. On a choisi des mélanges de plantes caduques et aussi des plantes avec des feuilles persistantes. Mickaël et Albert nous ont aidé à creuser les trous. On a aussi creusé puis mis de l'eau au fond des trous pour mettre les plantes. On a bien tassé la terre pour ne pas laisser passer de l'air puis on a arrosé. Albert et Mickaël ont apporté une remorque de paillis pour poser aux pieds des arbres. Ensuite, il fallait attacher les plantes au grillage avec du fil de fer et on a fauillé les branches à travers le grillage avec l'aide de Mr Luvisutto. Plus tard, la mairie va installer un système de « goutte à goutte » pour que les plantes aient tout le temps de l'eau surtout l'été.

On s'est bien amusés à embellir la cour de l'école.



Les élèves de la classe de CE2



Foyer Rural

L'année 2019 a très bien commencé par la traditionnelle cérémonie des vœux qui a rassemblé une centaine d'adhérents et sympathisants dans la salle polyvalente aménagée pour la circonstance.

La 29ème fête de la bière a connu comme tous les ans son grand succès du au 30 bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine pour satisfaire les 420 convives présents. Sur le plan animation l'orchestre Destination a animé cette soirée mémorable jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Dès aujourd'hui nous réfléchissons au 30ème anniversaire qui aura lieu le samedi 7 Mars 2020. Le Président, Alain ARNAUD, les membres du bureau remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont parti-



Les associations

cipé et pour certains, ont apporté leur aide à cette fête odarsoise.

Notre prochaine manifestation "Le TRAIL" aura lieu le dimanche 24 Mars

bientôt
au Foyer Rural



Odars Pétanque Club

Un nouveau Président au club de Pétanque.

Le dimanche 24 Novembre dernier, s'est tenue l'assemblée générale de la société de pétanque (OPC). Cette réunion statutaire a rassemblé une forte partie des adhérents.

Cette séance était présidée par Guy MORAS vice président représentant notre ami président Jacky LAMARQUE décédé au cours de l'été 2018.

Après avoir écouté et validé les divers comptes rendu le moment était de désigner un nouveau président. Seule la candidature d'André BLANC était présentée aux adhérents présents.

Sans aucune difficulté majeure notre candidat a été élu à l'unanimité pour un mandat de deux ans. En toute logique, la présidence revient à un membre de la famille du fondateur du club. En effet, Jean-Baptiste LAYNET, grand-père de l'épouse d'André BLANC, avait créé cette association en 1965.

Toutes nos félicitations à notre nouveau président qui, dans ses paroles de clôture, a souhaité poursuivre le chemin tracé par ses prédécesseurs. Après une mise en bouche raisonnable, l'assistance a partagé un très bon repas préparé par notre traiteur VIAULE.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur le boulo-drome les mercredis samedis et dimanche après midi.

Même si vous êtes fanny..... Vous aurez partagé un bon moment !!!

Les Amis du Lauragais Toulousain

Les Journées du Patrimoine ont été animées par le groupe « Le Triolet » composé de trois chanteurs et musiciens dont Philippe Bourrely, ils nous ont fait fredonner des chansons d'antan.

Samedi 29 septembre nous avons visité Castres, une ville trop souvent traversée sans s'arrêter. Le matin découverte du musée Goya, riche de ses peintures. Au pied du bâtiment les jardins dessinés par Le Nôtre.



Puis nous visitons la cathédrale, qui devait être aussi grande que celle d'Albi, mais les finances ont manqué...

Nous avons repris des forces dans un restaurant très sympathique du centre ville. Ensuite nous filons au musée Jean Jaurès. Il est très intéressant, riche de statues, manuscrits et de photos

Nous avons eu beaucoup de plaisir et d'émotion en préparant l'exposition du 11 novembre avec la municipalité et d'autres associations. La commémoration des cent ans de la fin de la guerre 14 - 18 a donné l'occasion de préparer des panneaux historiques et photographiques. Une collection personnelle d'objets de la famille Jousseau complétait cette présentation.



Le dimanche 25 novembre M. Jean-Pierre Temple donnait une conférence sur la « conspiration de Cellamare ». En 1715 mourait Louis XIV. Louis XV n'avait que cinq ans. Une régence s'impose. Elle est confiée à son oncle Philippe d'Orléans.

Annonces

Vide-grenier : dimanche 17 mars
Inscriptions : lundi 11 mars de 16h à 19h30

Assemblée générale : lundi 25 mars à 20h.
Toutes les personnes qui veulent participer à nos activités sont les bienvenues

Concert : dimanche 28 avril. Avec Philippe Bourrely et une chorale normande dans l'église d'Auzielle (plus grande que celle d'Odars)



LEO

Pensez à vous inscrire avant le 25 Mars !

A Noter dans vos agenda la fête de l'école le 28 juin !!



Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes tient à remercier l'ensemble des participants à la soirée Halloween du 31 octobre 2018. Merci aux habitants qui ont été très généreux en bonbons pour le plus grand plaisir des enfants. Et encore un grand merci aux bénévoles et aux différentes associations du village qui sont venus nous aider et sans qui la soirée n'aurait pas été aussi réussie!!!!

Le 25 janvier 2019, nous avons organisé une soirée Épicurienne pour la première fois. C'était un nouveau concept: ambiance Lounge avec la participation du groupe de jazz JAM ADRENA que nous remercions chaleureusement, dégustation de vins à l'aveugle et plateaux de charcuterie et/ou fromage. Vous pourrez trouver des photos et vidéos de la soirée sur la page Facebook du Comité des Fêtes. Cette soirée a été très appréciée des participants et aussi des organisateurs et sera donc reconduite l'année prochaine avec on l'espère beaucoup plus de monde!! Merci aux participants et aux associations du village!!!

En attendant nous vous donnons rendez-vous les 7-8-9 juin 2019 pour les Férias D'Odars!! Tous les détails vous seront dévoilés prochainement!!! Surveillez la page Facebook, vos mails et vos boîte aux lettres.

A très bientôt

L'Equipe du Comité des Fêtes



Le Club des Aînés

L'assemblée générale a eu lieu le 13 Janvier 2019 Il a été décidé que le bureau restait en place pour un an. Ceci leur permettra de pouvoir continuer à réaliser le petit loto de l'après midi. Toutefois, nous reproduisons le message émis par le bureau de l'association afin de trouver des volontaires pour maintenir l'association.

Message à l'attention de toutes les bonnes volontés

"Notre association, Club des aînés vieillissant, après plus de trente ans d'existence, nous lançons un appel et demandons à toutes les personnes intéressées de bien vouloir se faire connaître pour constituer un nouveau bureau. Cela permettra d'assurer une continuité afin que nos aînés puissent se distraire, se retrouver lors d'une sortie, d'un loto ou autre et pour que vive notre village. Pour plus d'information, s'adresser au 05 61 81 52 81"

Fête du nouvel an

Un après midi endiablé au rythme de la variété





Actions intercommunales

Intercommunal

Focus sur les circuits courts !

Circuits courts : consommer local pour agir global !

Réduire le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, c'est contribuer à minimiser l'impact écologique de nos achats... tout en favorisant la production locale.

Un circuit court, c'est quoi ?

On entend par vente en circuits courts ou de proximité tous les modes de commercialisation qui mettent en relation directe ou avec un intermédiaire au maximum le consommateur et le producteur. Cette démarche répond aussi à de nouvelles attentes de proximité en rapprochant production locale et consommation sur les territoires.

Qui dit Bio dit logo !

L'agriculture biologique est un mode de production spécifique qui met en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses de l'environnement (sans utilisation de chimie de synthèse : engrais, pesticides...). Chaque produit « bio » fait l'objet d'un étiquetage réglementé, d'une législation européenne et d'une certification.

Une AMAP, Kézako ?

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) soutient l'agriculture paysanne et biologique. Elle crée un lien direct et solidaire entre l'agriculteur et le consommateur. Ce dernier s'engage sur une durée (une saison, un trimestre) à acheter des paniers fermiers (fruits, légumes, viandes...) à un prix fixé conjointement avec l'agriculteur.

Plus d'information sur le site du SICOVAL

<https://www.sicoval.fr/fr/sortir/manger-local/circuits-courts.html>

Développement durable : la transition continue !

Soutien aux énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, mobilité douce... Le rapport sur le développement durable adopté lors du dernier conseil de communauté met en lumière l'engagement historique et les ambitions du Sicoval en matière de transition écologique.

Pour un maximum de transparence auprès des citoyens, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable est, depuis 2011, une obligation à laquelle doivent se soumettre les collectivités de plus de 50 000 habitants. Mais pour le Sicoval, au-delà de la démarche de transparence, le rapport présenté et adopté en conseil de communauté d'avril a aussi vocation à faire un focus sur les actions engagées et les bonnes pratiques en matière de développement durable et de transition écologique. Et constituer ainsi un outil pour l'évaluation des politiques publiques dans le domaine.

Quelles actions ?

Lauréat du label Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) depuis 2015, le Sicoval est engagé dans une politique climat et énergie, intégrée, cohérente et... reconnue. En pratique, cette reconnaissance TEPCV permet, sur 3 à 4 ans, l'obtention de 2 millions d'euros de subventions de l'État en faveur de l'innovation, de la rénovation du patrimoine, des énergies renouvelables ou de la mobilité.

Au rang des actions portées par la collectivité, citons notamment :

- les travaux sur les bâtiments publics (isolation, chauffage, rénovation de l'éclairage, ...);
- la bonification des éco-chèques attribués par la région aux particuliers pour leur travaux de rénovation énergétique ;
- la réalisation d'un corridor écologique entre les communes de Montbrun-Lauragais et Donneville (plantation de haies) ;
- la mise en service d'un parcours cyclable (axe Nord) ;
- l'installation de deux bornes de recharge de véhicule électrique ;
- la création d'un Observatoire de l'énergie ;

la participation et animations des challenges [écoles](#) et [familles à énergie positive](#) ;

le soutien au dispositif de rénovation de logement « [Renoval](#) » ;

la [certification ISO 14000-1](#) pour ses parcs d'activités économiques.



Et demain ?

Le Sicoval ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. S'il dresse une radiographie assez précise des actions passées et en cours en matière de développement durable, le rapport souligne aussi l'ambition de l'Agglo d'inscrire l'ensemble de ses actions dans un cadre global : le [plan climat air énergie territorial](#). Avec cet outil collectif de transition énergétique et écologique, le Sicoval veut encore davantage se positionner comme un territoire exemplaire sur le long terme. Un positionnement qui devrait désormais passer par l'obtention du label Cit'ergie... préfigurant un nouveau volet d'actions concrètes.

Odars - Services à la personne

Petite enfance

Accueil crèche collective - halte-garderie - multi-accueil 05 61 84 30 36 -

petite-enfance.est@sicoval.fr

Relais d'Assistants Maternels

05 34 66 16 94 - 06 86 30 18 37 -
ram.est@sicoval.fr

Lieu Accueil Enfants Parents :

05 62 24 28 54 - laep@sicoval.fr

Enfance

Centre de loisirs Odars

05 34 66 53 04 - alsh.odars@sicoval.fr

Centre de loisirs Belberaud

05 61 27 64 22 - alsh.belberaud@sicoval.fr

Centre de loisirs Escalquens

05 61 81 74 77 - alsh.lacaprice@sicoval.fr

Jeunesse

Espace Jeunesse Belberaud

05 61 81 03 54 - 06 37 73 69 28 -
alsh.ados.belberaud@sicoval.fr

Espace Jeunesse Escalquens

06 48 33 65 94 -
alsh.ados.escalquens@sicoval.fr

Espace Jeunes Labège

05 62 24 94 43 - 07 89 20 68 30 -
alsh.ados.labege@sicoval.fr

Jeunes adultes

Point Information Jeunesse du Sicoval

05 61 75 10 04

information.jeunesse@sicoval.fr

Aides à domicile

Accueil 05 81 76 24 78 -
accueil.sad@sicoval.fr

Portage de repas

Accueil 0581762478 -

portage.repas@sicoval.fr



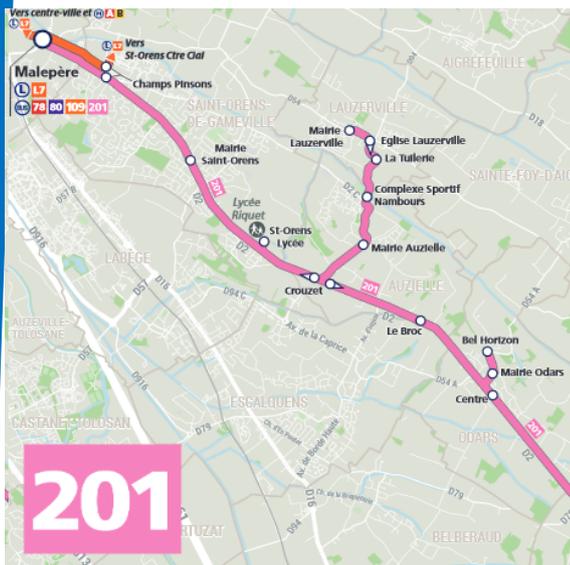
	<p>Publié le 07/02/2019 Succès du loto de la chasse</p>	<p>Publié le 28/01/2019 Vœux : la commune met les gaz au vert</p>	<p>Publié le 25/01/2019 Licences et galette à la pétanque</p>	<p>Publié le 15/01/2019 Les vœux au foyer rural</p>
	<p>Publié le 30/11/2018 Conférence passionnante</p>	<p>Publié le 29/11/2018 Un nouveau bureau au club de pétanque</p>	<p>Publié le 22/11/2018 Conférence d'Histoire</p>	<p>Publié le 26/10/2018 Inondation dans l'Aude : appel à la générosité</p>
	<p>Publié le 20/10/2018 Le foyer rural toujours en progression</p>	<p>Publié le 12/10/2018 Un practice pour les golfeurs</p>	<p>Publié le 13/09/2018 Une belle journée de pétanque</p>	<p>Publié le 28/08/2018 Le foyer rural prépare sa rentrée</p>



Infos Pratiques

Déplacements

Le TAD est devenu une ligne régulière depuis le 5 novembre 2019. Il permet de relier Malepère en 30 minutes, avec des passages garantis de 6h30 à 16h15 au départ des Varennes vers Malepère, et 11 passages garantis de Toulouse malepère vers Odars. Les horaires sont disponibles sur tisseo.fr et au format papier à la mairie.



Recensement des jeunes

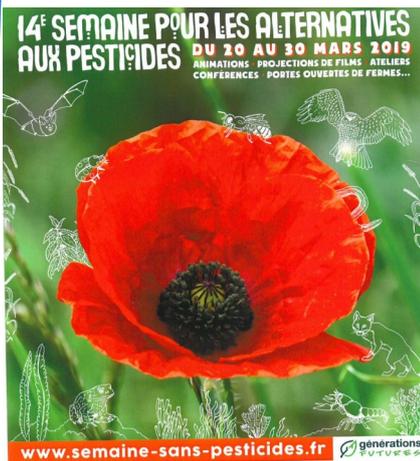
Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de venir en mairie à vos 16 ans pour être recensé. Les pièces nécessaires sont: livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile.

Inscription à l'école

Les inscriptions pour la rentrée 2019-2020 ont commencé. Venez à la mairie pour inscrire votre enfant. Les pièces nécessaires sont: Livret de famille, carnet de santé avec vaccinations à jour, justificatif de domicile.

Nuisances sonores

Nous nous permettons de vous rappeler l'arrêté préfectoral réglementant la lutte contre le bruit :
 Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonores, telle que tondeuses, tronçonneuses, perceuses ne peuvent être effectués que :
 Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
 Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h



Protéger votre santé,
favoriser la biodiversité dans votre jardin !

Retrouvez tout le programme au verso



Nous rencontrer :
Service Relation Usagers
Centre de l'Astel
Parc d'activité de la Balme
31450 Belberaud

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

Nous écrire :
Sicoval
65 rue du chêne vert
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

Nous contacter :
05 62 24 02 02

N° utiles
Urgences
eau/assainissement
05 62 24 76 91
(en dehors des jours ouvrables,
24h/24h les week-ends et jours fériés)

Votre mairie
05 62 71 71 40

Calendrier

Calendrier 2019 des collectes de déchets

JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
28	29	30	31				25	26	27	28				25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
30																					30	31					

Pas de collecte les jours fériés, rattrapage selon les jours indiqués

Odars

■ Déchets ménagers résiduels (bas* à sortir la veille au soir)
 ■ Emballages sauf verre (bas** à sortir la veille au soir)
 * les rentrer après chaque collecte



Infos Pratiques



Des difficultés face au numérique ?

Vous manquez de pratique avec votre smartphone ?

Des documents à remplir sur internet ?



Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, les volontaires d'Harmonie mutuelle proposent des ateliers de remise à niveau sur le numérique gratuitement et ouvert à tous.

Inscrivez-vous en nous appelant au **06.84.77.27.49**

Laissez-vous aider par nos jeunes volontaires, disponibles dès à présent, afin de répondre à toutes vos questions et vous familiariser avec le numérique.

Numéros utiles :

Mairie :
Téléphone.....05.62.71.71.40
Courriel.....mairie.odars@orange.fr
Site internet : <http://www.odars.fr>
Facebook : "Odars et vous"

Ecole :
Téléphone :05.61.27.96.14
Courriel :ce.0310722s@ac-toulouse.fr

ALAE :
Téléphone :05.34.66.53.04
Courriel :alae.odars@gmail.com

Kiné :06.79.32.00.90
Infirmière :07.88.81.07.61
SAMU :15
Gendarmerie :17
Pompiers :18
N° d'appel d'urgence112

Année 2019

17/03/19	VIDE GRENIER
24/03/19	TRAIL ODARSOIS
30/03/19	SOIREE LEO
07/04/19	LOTO AINES
07/08/09 JUIN 19	FETE LOCALE CDF
22/06/19	FÊTE DU SPORT FR
28/06/19	FETE DE L'ECOLE
07/09/19	FORUM DES ASSO
08/09/19	CHALLENGE OPC
05/10/19	SOIREE JOE

LA PAROISSE

Informations pratiques

Pour un baptême ou un mariage :
Contacter au plus vite le secrétariat de Saint-Orens
05 61 00 51 09.
Courriel : secteur.storens@gmail.com

Pour des obsèques un téléphone permanent vous accueille au 06 04 04 15 77.

Pour la vie paroissiale à Odars vous pouvez contacter

Eliane Deshayes 06 85 05 73 60
Andrée Brassens 05 61 81 03 63
Jacques Decroix 06 07 86 03 58

qui peuvent vous aider.

L'équipe paroissiale

**Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie,
le mardi de 14 h à 19 h
le mercredi de 9h à 12h
le jeudi et le vendredi de 14 h à 18 h**

Nous vous rappelons que la version numérique est disponible sur notre site internet officiel <http://www.odars.fr> Et sur Facebook « odars et vous »

